

20230313-793

Accueil 2

De: [redacted]
Envoyé: samedi 11 mars 2023 10:50
À: accueil@labatieneuve.fr; cspozio@labatieneuve.fr
Objet: [La Bâtie-Neuve] Message n° 93

Bonjour,

Un nouveau message a été envoyé depuis le site internet de La Bâtie-Neuve :

Nom
MABIRE Nathalie

Adresse e-mail
nathaliemabire@orange.fr

Message
Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le message adressé à la commissaire enquêteur le 21 septembre 2022. N'ayant eu aucune réponse à mes questions et après consultation du rapport de modification simplifiée n°2 du PLU mis en ligne, il apparait qu'aucune de mes demandes n'a été prise en compte et que de surcroit il y a une erreur sur le nombre de propriétaires de la zone AUbae n°7,8 et 9 (Les amoureux).

Nous souhaiterions donc vous rencontrer afin de mieux comprendre le devenir de cette zone.

Dans l'attente d'un rendez-vous, veuillez recevoir Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

[redacted] et Nathalie MABIRE

Message envoyé le 21/09/2022

Madame Martine Marlois, la commissaire enquêteur,

A la suite de notre entretien de cet après midi, j'annule et remplace mes écrits sur votre cahier par ce mail qui sera je l'espère plus clair.

A la lecture de la modification n°1 du PLU de la Bâtie-neuve, je vous fais part de quelques doléances:

- Du fait de la modification prévue en 3 secteurs de la zone AUbae des Amoureux, il apparait que contrairement aux secteurs 7 et 8, propriété chacun d'un unique propriétaire, nous soyons liés à Mme Valade Raymonde pour le secteur 9. Dans ces conditions nous sollicitons d'être nous aussi désolidarisés de cette dernière afin d'avoir la maîtrise totale du devenir de nos parcelles.
- De plus le découpage sur nos parcelles est très contraignant puisque la zone se trouve en grande partie sur les voies d'accès à notre résidence, par conséquent nous souhaiterions que les limites de cette zone AUbae soient revues et aillent jusqu'à la limite Est de la parcelle 723.
- Enfin, nous souhaitons connaître précisément le règlement cette zone (Surface min et max des lots, coefficient d'occupation des sols etc...) et si nous sommes dans l'obligation de faire aménager cette zone à court ou moyen terme.

fait dossier
sur site
ermon
Ser
Boire ceuse
Pettes
doctee
VOIR REGISTRE
PAGE 2

[redacted]

Espérant que vous compreniez notre inquiétude au projet de modification de notre environnement qui présenterait une densité d'habitations très importante et qui nuirait assurément à la biodiversité actuelle.

Avec mes respectueuses salutations.

Nathalie MABIRE

210 chemin de Pré Guillaumette

05230 La Bâtie Neuve

M'envoyer une copie

Oui